



LGV, LES A.O.C VONT-ILS TRINQUER ?

Pour le moment, bien que différentes réunions aient déjà eu lieu, les élus locaux de la majorité et de l'opposition ainsi que la Communauté de Commune Sud Sainte Baume ne se sont pas encore prononcés à ce sujet. Hormis le fait que la ligne actuelle Toulon, Bandol, Marseille fait régulièrement l'objet de mécontentement des utilisateurs de celle-ci et que la LGV n'apportera probablement pas d'avancer sur ce trajet quotidien très largement emprunté. Nos représentants pourraient éventuellement s'emparer du sujet sur les plans environnementaux et économique au niveau local. Ces deux plans ne peuvent en faire qu'un si l'on parle viticulture. Là le sujet nous intéresse directement, en effet [l'AOC Bandol](#) qui existe depuis 1941. Il est régi par [le décret 2008-1140 du 3 novembre 2008](#) et répond à un cahier des charges rigoureux. L' AOC Bandol est-il menacé par la future LGV ? Les quatre projets ont en commun sur la partie



environnementale, la prise en compte du paysage, de l'agriculture et de la viticulture dans la traversée des secteurs d'Aubagne, le Castellet, le Beausset et du sillon permien, comme l'indique [le site officiel de la LGV-PACA](#). Je m'étonne donc qu'ici à Bandol, dont l'AOC porte le nom et que dans la CCSSB sur les terres de laquelle, des hommes et des femmes travaillent durement et permettent à notre terroir de briller par delà les frontières, en produisant un élixir de qualité, personne ne se soit publiquement ou officiellement penché sur ce sujet. Si sur les plaquettes, forts bien faites pour nous présenter le sujet, il est noté que la viticulture doit être prise en compte, dans les faits cela veut dire quoi. Les enjeux

financiers d'un tel projet sont très importants et nous savons par expérience et en regardant l'actualité que les enjeux financiers peuvent entraîner des dérives, que les grands principes peuvent facilement passer au second plan. Sans faire de procès d'intention, nos élus n'ont-ils pas le devoir de s'intéresser de près au sujet, de nous donner des éléments, des informations, de s'investir pour s'assurer que notre patrimoine, agricole et viticole soit préservé. Toutes les terres qui vont basculer, ne reviendront jamais à leurs usages initiaux, nous avons, non loin d'ici des exemples de lignes qui ne sont plus exploitées et restent en l'état. Il y a certainement matière à prendre position pour la défense de l'agriculture, de la viticulture et de nos paysages. Prendre la défense ne veut pas forcément dire s'opposer, mais essayer de faire en sorte que nos descendants bénéficient à la fois des avancées technologiques et d'un environnement à minima préservé. Il semble que les quatre projets pourraient menacer d'autres AOC, [côtes de Provence la Londe](#) par exemple. Les avancées technologiques sont nécessaires, sans elles nous mettrions encore comme en 1858, un peu plus de quatorze heures trente pour relier Paris à Clermont avec la (P.L.M) Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, un des ancêtres de la SNCF. Mais s'il est possible d'éviter de répéter les erreurs du passé, pourquoi s'en priver.

Pierre LERAT.